MANDAT DE CAPITAL-INVESTISSEMENT MONDIAL COTÉ EN BOURSE COUNSEL

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2026

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en composant le 1-877-216-4979, en nous écrivant à l'adresse 255, avenue Dufferin, London (Ontario) N6A 4K1, ou en visitant notre site Web à www.counselportfolios.ca/fr-ca ou celui de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le gestionnaire du Mandat de capital-investissement mondial coté en Bourse Counsel (le « Fonds ») nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par Comptables professionnels agréés du Canada.

Les Portefeuilles Counsel sont une famille de fonds gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée.
Les marques affichées dans ces états financiers sont des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs et sont utilisées sous licence ou avec permission.

MANDAT DE CAPITAL-INVESTISSEMENT MONDIAL COTÉ EN BOURSE COUNSEL

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au (en milliers de $, sauf les montants par titre)

	30 sept. 2026
	$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	14 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142
Dividendes à recevoir	46
Sommes à recevoir pour placements vendus	–
Sommes à recevoir pour titres émis	35
Total de l'actif	**14 224**
PASSIF	
Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	4
Sommes à payer pour titres rachetés	–
Total du passif	**4**
Actif net attribuable aux porteurs de titres	**14 220**

	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)	
	par titre	par série
	30 sept. 2026	30 sept. 2026
Série A	9,53	133
Série F	9,58	635
Série I	9,62	9 776
Série O	9,63	1
Série Patrimoine privé	9,63	1
Série S	9,63	3 674
		14 220

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026
	$
Revenus	
Dividendes	351
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	4
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(78)
Profit (perte) net(te) latent(e)	(636)
Total des revenus (pertes)	**(359)**
Charges (note 6)	
Frais de gestion	3
Frais d'administration	8
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	19
Frais du comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	**30**
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	**30**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	**(389)**
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	53
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	**(442)**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

MANDAT DE CAPITAL-INVESTISSEMENT MONDIAL COTÉ EN BOURSE COUNSEL

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2026

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026 $
Actif net attribuable aux porteurs de titres	
À l'ouverture	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	(442)
Distributions versées aux porteurs de titres :	
Revenu de placement	–
Gains en capital	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	–
Opérations sur les titres :	
Produit de l'émission de titres	15 224
Réinvestissement des distributions	–
Paiements au rachat de titres	(562)
Total des opérations sur les titres	14 662
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	**14 220**
À la clôture	**14 220**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	(442)
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	71
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	636
Achat de placements	(16 866)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	2 162
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(46)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**(14 485)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de titres	15 189
Paiements au rachat de titres	(562)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**14 627**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**142**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**142**
Trésorerie	142
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**142**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	252
Impôts étrangers payés (recouvrés)	–
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	4
Intérêts versés	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
ACTIONS					
3i Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	20 873	1 049	1 034
3i Infrastructure PLC	Royaume-Uni	Infrastructure	19 778	134	147
Alaris Equity Partners Income Trust	Canada	Services financiers	10 545	245	245
Apollo Global Management Inc.	États-Unis	Services financiers	5 906	1 038	976
Ares Capital Corp.	États-Unis	Services financiers	23 890	626	649
Bain Capital Specialty Finance Inc.	États-Unis	Services financiers	680	12	11
Barings BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	7 261	89	89
The Blackstone Group Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	5 812	1 009	927
Blackstone Secured Lending Fund	États-Unis	Services financiers	8 052	270	275
Blue Owl Capital Corp.	États-Unis	Services financiers	18 818	299	281
Blue Owl Technology Finance Corp.	États-Unis	Services financiers	16 673	268	233
Bridgepoint Group Ltd.	Royaume-Uni	Services financiers	27 820	151	176
Brookfield Asset Management Inc.	Canada	Services financiers	9 261	612	588
Brookfield Corp., cat. A	Canada	Services financiers	11 102	698	576
Bure Equity AB	Suède	Services financiers	3 067	131	137
Capital Southwest Corp.	États-Unis	Services financiers	4 624	151	152
The Carlyle Group	États-Unis	Services financiers	2 107	145	119
Chicago Atlantic BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	4 388	58	60
CION Investment Corp.	États-Unis	Services financiers	210	2	2
Compass Diversified Holdings	États-Unis	Services financiers	1 471	23	23
Draper Esprit PLC	Royaume-Uni	Services financiers	10 026	104	132
EQT AB	Suède	Services financiers	14 945	702	611
Eurazeo SA	France	Services financiers	1 541	117	113
Fidus Investment Corp.	États-Unis	Services financiers	4 267	111	117
FS KKR Capital Corp.	États-Unis	Services financiers	5 989	92	94
Georgia Capital PLC	Géorgie	Services financiers	2 415	185	214
Gimv NV	Belgique	Services financiers	2 633	201	198
Gladstone Investment Corp.	États-Unis	Services financiers	5 340	117	119
Goldman Sachs BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	3 123	41	40
Golub Capital BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	10 178	187	183
Hamilton Lane Inc.	États-Unis	Services financiers	1 690	234	209
Hercules Capital Inc.	États-Unis	Services financiers	7 653	168	183
HgCapital Trust PLC	Royaume-Uni	Technologie	28 773	206	210
Integral Corp.	Japon	Services financiers	3 300	94	86
Intermediate Capital Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	15 164	526	526
IP Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	96 407	115	137
JAFCO Co. Ltd.	Japon	Services financiers	9 200	184	186
Kayne Anderson BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	5 501	109	98
Kinnevik AB, cat. B	Suède	Services financiers	10 427	85	92
KKR & Co. LP	États-Unis	Services financiers	4 183	587	544
Main Street Capital Corp.	États-Unis	Services financiers	4 186	312	328
MSC Income Fund Inc.	États-Unis	Services financiers	1 886	33	32
Mutares AG	Allemagne	Services financiers	1 404	58	55
Oaktree Specialty Lending Corp.	États-Unis	Services financiers	669	12	11
Onex Corp., à droit de vote subalterne	Canada	Services financiers	4 315	484	440
Partners Group Holding AG	Suisse	Services financiers	588	863	602
PennantPark Floating Rate Capital Ltd.	États-Unis	Services financiers	1 063	12	10
Prospect Capital Corp.	États-Unis	Services financiers	8 418	30	25
Ratos AB, cat. B	Suède	Services financiers	8 871	47	47
Röko AB, cat. B	Suède	Services financiers	556	150	150
Runway Growth Finance Corp.	États-Unis	Services financiers	30	–	–
Saratoga Investment Corp.	États-Unis	Services financiers	112	3	3
Sixth Street Specialty Lending Inc.	États-Unis	Services financiers	3 354	86	86
Solar Capital Ltd.	États-Unis	Services financiers	1 518	31	25
TCG BDC Inc.	États-Unis	Services financiers	1 212	19	18
Tikehau Capital SCA	France	Services financiers	4 491	125	119
TPG Inc.	États-Unis	Services financiers	5 079	311	319
Trinity Capital Inc.	États-Unis	Services financiers	6 337	145	158
Vinci Compass Investments Ltd., cat. A	Brésil	Services financiers	5 724	85	76
Wendel	France	Services financiers	1 593	224	206
Total des actions				**14 205**	**13 502**

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 30 septembre 2026

	Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N[bre] d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
	FONDS PRIVÉS					
[1]	Sagard Private Equity Strategies Feeder LP	Canada	Fonds privés	24	331	342
	Syncona Ltd.	Guernesey	Fonds privés	67 364	116	157
	Total des fonds privés				**447**	**499**
	Coûts de transaction				(15)	–
	Total des placements				**14 637**	**14 001**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie					142
	Autres éléments d'actif moins le passif					77
	Actif net attribuable aux porteurs de titres					**14 220**

[1] Ce fonds est géré par Sagard Holdings Inc., une société affiliée au gestionnaire.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2026

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	95,0
Fonds privés	3,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Autres éléments d'actif (de passif)	0,5

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	45,0
Royaume-Uni	16,6
Canada	15,4
Suède	7,3
Suisse	4,3
France	3,1
Japon	1,9
Géorgie	1,5
Belgique	1,4
Guernesey	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Autres éléments d'actif (de passif)	0,5
Brésil	0,5
Allemagne	0,4

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Gestion et garde d'actifs	82,5
Services financiers diversifiés	6,9
Fonds privés	3,5
Placements multisectoriels	3,1
Technologie	1,5
Infrastructures	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Autres éléments d'actif (de passif)	0,5

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le Fonds a été constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 255, avenue Dufferin, London (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte à la période close le 30 septembre 2026, ou est présentée à cette date. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Dans les présents états financiers, « GPCV » et « le gestionnaire » désignent Gestion de placements Canada Vie limitée, qui est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Le gestionnaire a conclu une convention d'administration de fonds avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une société affiliée au gestionnaire et une filiale de Power Corporation du Canada, pour les services d'administration. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de GPCV le 10 novembre 2026.

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement afin d'éliminer l'obligation de présenter certains renseignements pour chaque série de titres dans l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et les notes annexes. Ces modifications étant entrées en vigueur le 22 avril 2026, elles ont été appliquées aux présents états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds d'investissement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste *Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille*.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du Fonds de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du Fonds dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du Fonds en lien avec ces placements.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Instruments financiers (suite)

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés dans l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis du gestionnaire, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par le gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options vendues, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant. Pour de plus amples renseignements à cet égard, notamment sur les modalités de telles dispenses, le cas échéant, se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations » du prospectus simplifié du Fonds.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste *Marge sur instruments dérivés*. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste *Placements à la juste valeur*.

Les primes reçues sur les options vendues sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option vendue vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2026.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes, dans les profits (pertes) net(te)s réalisé(e)s ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le Fonds peut investir dans des fonds d'investissement gérés par Mackenzie. Le Fonds reçoit un revenu provenant des rabais sur les frais à l'égard des frais de gestion payés indirectement à Mackenzie, ce qui annule les frais de gestion indirectement liés au rendement de ces fonds.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté dans l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce et The Bank of New York Mellon. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une défaillance, une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, y compris le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés, les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs.

Les produits et les charges ne sont pas compensés dans l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e)*.

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

j) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des titres du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

k) Modifications comptables futures

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption de la norme décrite ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et il a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si ces Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat

La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre et le Fonds est assujetti à l'impôt sur son revenu net imposable, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui ne sont ni payés ni payables à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son revenu net imposable, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le revenu, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant. Le Fonds peut être assujetti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour le statut fiscal et les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne sont facturés aux investisseurs du Fonds par Counsel.

Les frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et des charges du comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds Counsel, les frais payés aux fournisseurs de services externes afférents aux recouvrements ou aux remboursements d'impôt ou à la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, et tous les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement après la date de dépôt du plus récent prospectus simplifié des Fonds Counsel ainsi que les coûts engagés pour respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date de dépôt du prospectus simplifié le plus récent. Se reporter à la note 10 pour les renseignements sur les séries.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds au 30 septembre 2026 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de la période sont présentés à la note 10. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement énoncés à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements, au 30 septembre 2026, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; il peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Le cas échéant, d'autres fonds d'investissement gérés par GPCV (les « principaux Fonds ») peuvent investir dans les titres de série O offerts par le Fonds en vertu d'une dispense de prospectus, conformément aux objectifs de placement de ces fonds. Les titres de la série Patrimoine privé peuvent également être émis en vertu d'une dispense de prospectus en faveur des investisseurs du programme Patrimoine privé offert par IPC Valeurs mobilières, société affiliée à GPCV. À l'occasion, ces placements peuvent être rééquilibrés en réduisant leur pondération au sein du Fonds ou en les éliminant entièrement. Dans les deux cas, selon la taille du placement d'un grand investisseur, une telle mesure pourrait entraîner un rachat important du Fonds. Pour satisfaire à un tel rachat, le Fonds pourrait devoir vendre des placements du portefeuille. Par conséquent, il est possible que le Fonds vende un placement donné avant qu'il n'ait atteint le cours souhaité par le gestionnaire, ce qui pourrait affecter les rendements du Fonds. De plus, le Fonds pourrait réaliser des gains en capital sur ses placements plus rapidement que prévu, ce qui pourrait entraîner la distribution de gains en capital aux investisseurs du Fonds (et pourrait donc donner lieu à un impôt payable par l'investisseur) qui n'aurait peut-être pas eu lieu ou qui aurait peut-être eu lieu à une date ultérieure. En ce qui concerne les montants détenus et les changements en lien avec la série O et/ou la série Patrimoine privé au cours de la période, veuillez consulter les montants présentés dans les états de la situation financière et les états de l'évolution de la situation financière.

Pour agir en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements qui peuvent être rapidement vendus).

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du Fonds aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs valeurs notionnelles. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

g) Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des Fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

NOTES ANNEXES

9. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	**HUF**	Forint hongrois	**PLN**	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	**IDR**	Rupiah indonésienne	**QAR**	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	**ILS**	Shekel israélien	**RON**	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	**INR**	Roupie indienne	**RUB**	Rouble russe
CHF	Franc suisse	**JPY**	Yen japonais	**SAR**	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	**KOR**	Won sud-coréen	**SEK**	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	**MXN**	Peso mexicain	**SGD**	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	**MYR**	Ringgit malaisien	**THB**	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	**NGN**	Naira nigérian	**TRL**	Livre turque
DKK	Couronne danoise	**NOK**	Couronne norvégienne	**USD**	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	**NTD**	Nouveau dollar de Taïwan	**VND**	Dong vietnamien
EUR	Euro	**NZD**	Dollar néo-zélandais	**ZAR**	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	**PEN**	Nouveau sol péruvien	**ZMW**	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	**PHP**	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	**PKR**	Roupie pakistanaise		

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.)*

a) *i. Constitution du Fonds et renseignements sur les séries*

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans la note 10 a) ii.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal ($)	Frais de gestion[6] (%)	Frais d'administration[6] (%)
Série A[1]	16 avril 2026	500	1,85	0,25
Série F[2]	16 avril 2026	500	0,85	0,15
Série I[2, 3]	16 avril 2026	500	–	0,15
Série O[4]	16 avril 2026	–	–	–
Série Patrimoine privé[5]	16 avril 2026	–	–	0,15
Série S[7]	16 avril 2026	–	–	0,03

1) Les titres de la série A sont les seuls qui sont assujettis à des frais d'acquisition. Les titres peuvent être assujettis à des frais négociés allant jusqu'à 5 % au moment de la souscription initiale.

2) Des frais de consultation négociables ou des frais établis en fonction de l'actif (plus les taxes de vente) sont à payer par les investisseurs à leur(s) courtier(s) relativement aux titres de cette série détenus. Les frais peuvent être perçus par le gestionnaire dans le compte de l'investisseur au moyen du rachat de titres et remis au courtier à la demande de l'investisseur. Le courtier peut également percevoir les frais directement auprès de l'investisseur.

3) Les frais de gestion attribuables à cette série correspondent à ceux de la série F, mais sont payables par l'investisseur directement au gestionnaire plutôt que par le Fonds, généralement au moyen du rachat mensuel de titres.

4) Il n'y a pas de frais de gestion ou de frais d'administration pour cette série, parce que les titres de cette série sont conçus pour faciliter les placements dans des fonds de fonds, où la duplication des frais de gestion est interdite.

5) Aucuns frais de gestion ne sont imputés à la série Patrimoine privé. Un investisseur doit conclure une entente pour prendre part à un programme géré discrétionnaire offert par IPC Valeurs mobilières et accepter de payer certains frais fondés sur l'actif.

6) Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion (directement ou indirectement) ou aux frais d'administration payables par les investisseurs ou les diminuer. Les investisseurs particuliers peuvent être admissibles à une remise sur les frais de gestion sous réserve de certaines exigences, comme le décrit le prospectus simplifié du Fonds.

7) Cette série est offerte à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie pour ses fonds distincts, mais peut être vendue à d'autres investisseurs comme le déterminera le gestionnaire.

ii. Opérations sur les titres et titres en circulation

	30 septembre 2026					
	Titres en circulation, à l'ouverture	Émis	Émis à la fusion	Réinvestis-sement des distributions	Rachetés	Titres en circulation, à la clôture
Série A	–	14	–	–	–	14
Série F	–	66	–	–	–	66
Série I	–	1 019	–	–	(3)	1 016
Série O	–	–	–	–	–	–
Série Patrimoine privé	–	–	–	–	–	–
Série S	–	438	–	–	(56)	382

b) Statut fiscal et reports prospectifs de pertes fiscales

Le Fonds est admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et il peut être assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

Puisque le Fonds a été lancé le 16 avril 2026, il n'a pas encore eu de fin d'année d'imposition et n'a donc aucune perte en capital ni autre qu'en capital disponible pour un report prospectif.

c) Prêt de titres

Au 30 septembre 2026, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour la période close le 30 septembre 2026, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres d'émetteurs de capital-investissement mondiaux cotés en bourse.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de change.

	30 septembre 2026							
					Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
Devise	Placements ($)	Trésorerie et placements à court terme ($)	Instruments dérivés ($)	Exposition nette* ($)	($)	(%)	($)	(%)
USD	6 817	41	–	6 858				
GBP	2 733	1	–	2 734				
SEK	1 037	1	–	1 038				
EUR	691	1	–	692				
CHF	602	1	–	603				
JPY	272	6	–	278				
Total	12 152	51	–	12 203				
% de l'actif net	85,5	0,4	–	85,9				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(610)	(4,3)	610	4,3

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2026, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix.

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
Incidence sur l'actif net	($)	(%)	($)	(%)
30 septembre 2026	1 400	9,8	(1 400)	(9,8)

v. Risque de crédit

Au 30 septembre 2026, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2026			
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)
Actions	8 324	5 178	–	13 502
Fonds privés	–	157	342	499
Total	8 324	5 335	342	14 001

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période close le 30 septembre 2026, les actions autres que nord-américaines étaient fréquemment transférées entre le niveau 1 (prix non rajustés cotés) et le niveau 2 (prix rajustés). Au 30 septembre 2026, ces titres étaient classés dans le niveau 2.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

f) Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau ci-après présente un rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables (niveau 3) pour la période close le 30 septembre 2026 :

	30 septembre 2026
	Fonds privés ($)
Solde, à l'ouverture	–
Achats	331
Ventes	–
Transferts entrants	–
Transferts sortants	–
Profits (pertes) au cours de la période :	
Réalisé(e)s	–
Latent(e)s	11
Solde, à la clôture	342
Variation des profits (pertes) latent(e)s au cours de la période attribuables aux titres détenus à la clôture de la période	11

Le changement d'une ou de plusieurs données donnant lieu à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour évaluer les instruments financiers du niveau 3 n'entraînerait aucune variation importante de la juste valeur de ces instruments.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par une société affiliée au gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans les séries O et S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2026
	($)
Société affiliée au gestionnaire	162
Autres fonds gérés par le gestionnaire	1
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	3 674

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 30 septembre 2026, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans les Fonds sous-jacents au 30 septembre 2026 sont les suivants :

30 septembre 2026	**% de l'actif net du Fonds sous-jacent**	**Juste valeur des placements du Fonds ($)**
Sagard Private Equity Strategies Feeder LP	0,7	342
Syncona Ltd.	0,0	157

j) Engagement

Le tableau ci-après résume les placements et l'engagement d'investissement total du Fonds dans des fonds privés :

	30 septembre 2026	
	Montant appelé ($ US)	**Engagement d'investissement total ($ US)**
Northleaf Global Private Equity CAD LP[1)]	–	350

[1)] Ce fonds est géré par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd., une société affiliée au gestionnaire.